Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 22

Artikel: L'Europe et la Suisse

Autor: Wagnière, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-710030

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

26 ans, put présenter sa carte — la carte Dufour, comme on la baptisa — en 25 feuilles très réussies et quitter la direction du bureau topographique qui fut alors transféré à Berne et dirigé par le colonel H. Siegfried. Le premier travail de ce dernier fut d'établir la carte générale de Suisse en quatre parties qui parut avec quelque retard en 1873.

Entre temps, le besoin d'avoir une carte à une échelle plus grande que 1 : 100 000 s'était fait sentir et, en 1868, on commença les travaux pour établir un *Atlas topographique de la Suisse* à l'échelle 1 : 25 000 pour le Plateau et le Jura, et 1 : 50 000 pour les Alpes. Ces travaux occupèrent le plus clair de l'activité du Bureau topographique fédéral pendant les années de 1870 à 1900; au total, 548 feuilles furent éditées. Par la suite, des améliorations leur furent apportées grâce à de nouvelles méthodes de relevés topographiques. Mais dès 1908, on avait déjà l'impression qu'il serait nécessaire de faire une nouvelle édition encore plus précise. La guerre arrêta malheureusement ces projets et ce ne fut qu'en 1922 que le Service topographique fédéral et l'état-major général reprirent l'œuvre commencée. Toutefois, comme cent ans auparavant, il s'écoula encore plus de 10 ans avant que le plan définitif fut adopté. Enfin, en 1935 on décida d'établir de nouvelles cartes de 1 : 25 000 jusqu'à 1 : 100 000. Actuellement, la carte au 1 : 50 000 est en travail et la dernière feuille paraîtra en 1951. De 1942 à 1956 ce sera le tour de la carte au 1 : 100 000, tandis qu'entre-temps déjà, on a également commencé dès 1937 celle au 1 : 25 000 qui sera terminée en 1976.

L'Europe et la Suisse

par Georges Wagnière

Nous reproduisons ci-dessous quelques pages pleines d'actualité tirées du beau livre de M. Georges Wagnière: « La Suisse et la grande guerre », qui vient de sortir de presse et que nous recommandons vivement à tous nos lecteurs.

Comme l'auteur le dit lui-même dans ce volume, il ne s'est pas donné pour tâche d'écrire une histoire complète de la Suisse au cours des années de guerre; ces notes et souvenirs concernent cependant tous les faits principaux qui se sont produits en Suisse à ce moment et qui ont ému si fort sa population.

L'auteur par sa situation à la tête d'un grand journal, membre du comité de la presse en contact constant avec les divers milieux de Suisse, avec ses autorités civiles et militaires, en mission sur les fronts de guerre, envoyé au cours du conflit comme ministre en Italie, était à même de juger les faits et d'évaluer les risques auxquels le pays fut exposé.

Ses jugements sur les origines de la guerre, sur les divers courants de l'opinion publique en Suisse et sur les personnalités en vue témoignent d'une louable impartialité dans un effort ardent de vérité.

Ces mémoires se lisent d'un trait avec le plus puissant intérêt; ils sont d'un patriote averti qui fut constamment placé à proximité des meilleures sources d'information en relation avec les différentes élites de l'Europe: celles qui créent l'action, qui forment l'opinion, et qui la commandent. Cet ouvrage est indispensable pour connaître le rôle de la Suisse durant la période angoissante de 1914 à 1918.

Cette guerre déchaînée sur nos quatre frontières, cette mobilisation de cinquante-deux mois, les difficultés éprouvées par la nation pour se nourrir et travailler, l'ingérence des Etats belligérants dans notre ménage national, leur surveillance et leurs soupçons, furent pour nous une longue épreuve. Notre peuple a supporté vaillamment ces privations et ces sacrifices inattendus et immérités.

Au 18e siècle, la longue paix, l'égoïsme et l'incapacité des pouvoirs cantonaux, avaient relâché le lien fédéral et permis à l'étranger d'envahir ce territoire pendant tant de siècles inviolé. La Suisse voyait son sol foulé par les armées de trois empires et semblait devoir succomber sous tant de coups et d'humiliations. Les forces ennemies sur notre territoire ne rencontrent d'opposition que sur certains points, elles sont acclamées sur d'autres. L'attitude de chacun de nos cantons ne révèle que des soucis locaux. Nos magistrats semblent indifférents à l'unité et l'indépendance de la Confédération.

C'est ainsi que la Suisse avait perdu Genève, le Valais, l'évêché de Bâle et Neuchâtel qui lui furent rendus avec le secours de l'étranger. Elle faillit perdre le Tessin sauvé par l'attitude résolue de son peuple. Elle perdit définitivement Mulhouse, la Valteline et, contre une compensation qui ne fut jamais payée, la vallée des Dappes. Il faut garder sous les yeux le tableau de cette Suisse mutilée, à laquelle il ne restait plus, suivant le mot de Mallet Du Pan, que des rochers, des décombres et des rhéteurs.

C'est donc une erreur de croire que le patriotisme cantonal nous suffit. Chaque Suisse appartient avant tout à son canton. Mais au-dessus de son patriotisme cantonal, il doit éprouver avec les autres Confédérés une solidarité absolue sans laquelle notre pays s'expose à nouveau à la tutelle étrangère et doit renoncer à toute dignité d'Etat indépendant.

La Suisse ne ressemble à aucun autre Etat, disait Napoléon. C'est vrai. Mais elle dure. Elle s'affirme à travers toutes les crises européennes. Napoléon n'avait sous les yeux qu'une Suisse divisée par les luttes intestines. Et pourtant il n'a jamais mis en doute son existence d'Etat. Il a renversé une série de trônes illustres et anciens. Il a conquis la moitié du continent. Il en a réparti les morceaux entre ses frères et ses généraux. Il n'a pas incorporé la Suisse à son empire. Il l'a laissé vivre, seule république en Europe. Il aurait pu ajouter à sa couronne les plus beaux titres du monde. Il n'en a choisi que trois seuls. Ils figurent sous les actes signés de sa plume: empereur des Français, roi d'Italie, médiateur de la Suisse.

Après les guerres de Napoléon, il fallait reconstruire l'Europe. Les nations se reforment. Les unes se groupent autour d'une dynastie unie au peuple par les liens anciens; d'autres n'ont qu'à s'incliner devant la volonté d'un maître. En Suisse, pas de centre, pas de communauté de langue et de religion, pas de maître imposant sa force et sa règle. Et cependant tous les Suisses, ceux des cantons alliés et ceux des cantons confédérés, les aristocrates et les démocrates, les catholiques et les protestants, tous n'ont qu'une volonté et qu'un cri: « Nous voulons être Suisses! » L'âme helvétique s'affirme à nouveau sur les ruines de la Suisse ancienne. Ce patriotisme suisse, dont le général Dufour était pénétré, a fait ses preuves. Ce patriotisme suisse a créé une armée forte sous une direction unique; il nous a préservés de l'invasion en 1870 et en 1914. Il a assuré à la patrie une longue période de paix. Ce serait donc une faute grave de vouloir affaiblir l'esprit militaire de notre peuple; la Suisse ne se rendra jamais coupable d'une aggression, mais elle peut être entraînée d'un moment à l'autre dans les conflits armés de ses voisins.

Ce patriotisme suisse, ce souffle qui anime notre histoire, ce n'est pas la démocratie dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui. C'est une tradition ancienne et tout helvétique que l'historien Jean de Muller, au 18e

siècle, résumait en ces mots: « Gouverner pour le peuple, inspirer par tous les moyens à la nation le sentiment de sa dignité. « Ce souci du bien populaire se maintient toujours vivace et se manifeste par une égalité entre citoyens qui se traduit dans les mœurs beaucoup plus que dans les lois. Bien avant la révolution l'étranger nous jugeait « démocrates », et Blaise Pascal, en plein 17e siècle, écrivait: « Les Suisses prouvent la roture de race pour être jugés dignes des grands emplois », ce qui en fait, n'était pas exact mais exprimait bien le sentiment que nos usages locaux, l'absence de distinctions trop marquées entre les classes inspiraient à l'étranger. Ces mœurs qui sont la charpente de notre édifice d'Etat n'ont rien de commun avec les principes de la révolution. L'égalité chez nous ne résulte pas d'une révolution mais d'une évolution historique.

Un autre trait caractéristique de notre vie nationale c'est, dans le même cadre de nature, l'association de peuples de langues diverses. La Suisse ne saurait vivre que par cette collaboration commune, qui seule peut l'empêcher d'être entraînée loin de ses origines et de ses traditions dans de plus vastes Etats. Ces diversités ne sont pas un mal inévitable auquel il faut s'accommoder; elles sont au contraire la raison même de notre existence. Nous voyons à cette heure, dans certains milieux intellectuels romands, se dessiner un mouvement qui, sous couleur de fédéralisme, tend à nous éloigner de la Suisse alémanique. C'est le « fossé » qui se creuse de nouveau mais pour d'autres raisons. Il ne s'agit pas ici de l'autonomie des cantons, mais de ces funestes hostilités ethniques, résultats d'influences étrangères. Ce mouvement peut conduire le pays à la ruine et, de toutes façons, à la paralysie et à l'impuissance.

Comme l'a dit Spitteler, « nous devons sentir en commun tout en restant divers ». Et c'est ici qu'apparaît le caractère spécial de notre nationalité. Ailleurs, nous voyons le patriotisme fondé sur l'instinct de race, sur l'aversion de tout ce qui est étranger. La haine et la brutalité qui se manifestent au cours de guerres ne sont que l'expression violente de sentiments entretenus en temps de paix. On les enseigne à l'école, on apprend à l'enfant le mépris du prochain.

Nos diversités nationales nous amènent au contraire à une conception plus haute de l'humanité. Car elle sera toujours composée d'éléments divers qui ne pourront trouver la paix et le progrès véritable que dans leur compréhension mutuelle. On a cru longtemps que le régime consistant à former des nations d'un seul moule, d'une seule langue, marquerait la fin des guerres. En réalité, ce régime a déjà provoqué plus de guerres que les ambitions des rois. « Les convoitises des nations, a dit Albert Sorel, sont plus âpres, leurs triomphes plus hautains, leurs mépris plus insultants que ceux des princes. »

La Suisse, en associant des éléments si différents et en s'élevant au-dessus de ces haines de foules, possède à ce seul titre une haute mission. La Suisse participe au travail intellectuel de ses voisins et ne peut vivre que par la compréhension réciproque de leurs cultures diverses, toutes nécessaires à l'humanité civilisée. Le principe des nationalités, notion du reste imprécise, qui donne lieu à d'absurdes théories, ne suffira jamais à établir en Europe un régime de droit international favorable à la paix. Il ne supprimera pas les rivalités d'intérêts et de races, sources perpétuelles de conflits. Un écrivain fort érudit, Henri Secrétan, dans un livre bourré de faits et d'observations précieuses a écrit ceci: « La Suisse où les races se comprennent et cherchent à s'aimer et non pas à s'exclure, représente une conception plus haute et plus féconde que celle des nationalités. »

L'histoire a fait de nous un petit Etat sans possibilité d'expansion. Nous resterons ce que nous sommes. Nous ne demandons qu'à vivre indépendants, et pour cela nous sommes prêts à tous les risques sans aucune hésitation. Mais nous ne reconnaissons les droits à la vie de chaque peuple. Cela nous paraît naturel et nul chez nous ne songe à s'en glorifier. Comme le remarque le président du Comité international de la Croix-Rouge: « Par notre respect des autres Etats, nous nous trouvons à un niveau plus élevé de la vie publique que celui des peuples qui mènent par delà le bien et le mal une politique purement égoïste. La Suisse doit chercher à exprimer son idéal sous une forme toujours plus pure, toujours plus claire. Et elle trace ainsi à chacun de nous son devoir de citoyen. »

Petites nouvelles

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 12 novembre 1937 modifiant le règlement sur l'habillement de l'armée, l'insigne des porte-drapeau est, comme on le sait déjà, une aiguillette rouge et blanche que les titulaires portent sur l'épaule droite pendant la durée de leur fonction.

Les commandants de corps de troupes chargent un sous-officier (dans les bataillons d'infanterie, de cyclistes et de sapeurs, un sergent-major) d'assumer la fonction de porte-drapeau ou porte-étendard pour une durée de trois ans; cette délégation de fonction a lieu soit par avis dans l'ordre du jour, soit par remise de l'insigne. Un nouveau porte-drapeau ou porte-étendard est désigné à l'expiration des trois ans ou en cas de vacance. Les porte-drapeau ou porte-étendard ne doivent être remplacés par anticipation que s'ils ne sont plus à la hauteur de leur tâche.

Le sous-officier ne porte l'insigne qu'aussi longtemps qu'il revêt la fonction de porte-drapeau ou porte-étendard. Il en devient propriétaire après trois ans ou en cas de transfert prématuré, mais sans avoir le droit de le porter, ni au service ni hors du service. Celui qui est remplacé prématurément parce que n'étant plus à la hauteur de sa tâche, doit rendre l'insigne.

*

Le harnachement de selle des dragons est modifié en ce sens que la fonte à mousqueton est supprimée. Elle ne fait plus partie de l'équipement de la cavalerie et ne sera plus remise aux troupes. On la retirera à l'occasion du prochain service et les dragons qui ne sont plus astreints au cours de répétition la restitueront à leur passage dans la landwehr.

*

Les cyclistes militaires peuvent se faire délivrer chaque année par la Confédération un assortiment de pneus (2 enveloppes et 2 chambres à air) au prix du tarif. Mais l'année où ils accomplissent un cours de répétition, ils peuvent obtenir deux assortiments.

*

Le DMF rappelle que toute exportation de mousquetons modèle 1931 à l'adresse de tireurs à l'étranger est interdite avant le 1er septembre 1938 et que l'intendance du matériel de guerre et la fabrique d'armes fédérale sont *seules* compétentes, jusqu'à nouvel avis, pour accorder des permis d'exportation.

*

Dès le 1er avril 1938, le prix des souliers de montagne d'ordonnance a été fixé à 43 fr. la paire (tarif réduit, 18 fr. pour des chaussures livrées une fois seulement après 85 jours de service).

*

Les radiotélégraphistes des troupes d'aviation et de la défense contre-avions sont instruits maintenant dans le cadre même de ces troupes. La durée de leurs écoles et cours est celle fixée pour les troupes d'aviation.

Pour assurer l'uniformité des transmissions radiotélégraphiques dans l'armée, le service du génie a été chargé de surveiller l'application des prescriptions y relatives. Pour ce qui concerne les transmissions avec les avions, les prescriptions